

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2454

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 27 VICIES

I. – À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« entre en vigueur le »

les mots :

« s'applique à compter du ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 52.

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 53.

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 54.

V. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 55.

VI. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 56.

VII. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 57.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.